



**LA FERTÉ ALAIS  
ESSONNE**

**DATE DE CONVOCATION**

21 septembre 2021

**DATE D'AFFICHAGE**

21 septembre 2021

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 26

**OBJET :**

**Bons cadeaux Noël -  
Enfants du personnel**

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture  
le 29/09/2021

Publiée le 29/09/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

**Etaient présents** : Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie, Solange GRILLOT, Alain SOUEDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, Laurent PERTHUIS, José AZEVEDO, Stéphane LE PECULIER (arrivé à 20H11), Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX,

**Etaient Absents excusés** :

Sylvain PASTORELLO donne pouvoir à Ariel SHEPS  
Christine DAVOINE donne pouvoir à Claire HERLIN  
Julien CAYZAC donne pouvoir à Hervé FRANEL  
Jacqueline GALEAZZI donne pouvoir à Alexa PELAGE  
Maria PYRKA, donne pouvoir à Marie, Solange GRILLOT  
Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN  
Annick BAZIN donne pouvoir à Mariannick MORVAN  
Danièle PAGEARD donne pouvoir à Rodolphe WELSCH  
Nicolas FOURNILLON donne pouvoir à Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

**Etaient Absents** : Laure CHENU

**BONS CADEAUX NOEL - ENFANTS DU PERSONNEL**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que la commune offre aux enfants du personnel jusqu'à leurs 13 ans des jouets pour Noël comme suit :

- 30 Euros pour les enfants de leur naissance à leurs 6 ans
- 35 Euros pour les enfants âgés de 7 à 11 ans
- 40 Euros pour les enfants âgés de 12 à 13 ans

Pour les enfants du personnel âgés de 14 ans et + (16 ans étant la limite d'âge), il est proposé de leur offrir des bons cadeaux auprès d'une grande enseigne à hauteur de 45 euros.

Madame le Maire précise qu'à ce jour 26 enfants sont concernés par ces bons cadeaux.

**VU** l'avis de la Commission des finances du 16 septembre 2021,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** l'achat de bons cadeaux pour le Noël des enfants du personnel, selon le barème suivant :
  - 30 Euros pour les enfants de leur naissance à leurs 6 ans
  - 35 Euros pour les enfants âgés de 7 à 11 ans
  - 40 Euros pour les enfants âgés de 12 à 13 ans
- **DIT** que le montant est arrêté à 45 € par adolescent (14 à 16 ans) et qu'il pourra être offert en bons cadeaux.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme



Le Maire.  
Mariannick MORVAN